



Chers parents,

Les documents suivants sont à rendre en Mairie de Baudrières, avant le 27 août 2025 :

- Fiche d'inscription garderie
- Fiche d'inscription restaurant scolaire
- Fiche d'inscription transport en bus

Les parents doivent commander les repas de leurs enfants via le site internet [www.ropach.com](http://www.ropach.com). Une facture vous sera transmise en début de mois à régler dès réception.

Les repas prévus et non pris seront facturés. Les repas pris mais non prévus seront facturés au tarif supérieur occasionnel.

Vous pourrez faire des modifications d'inscription la veille avant 10h00 les jours ouvrables (par exemple, vous pourrez ajouter ou retirer un repas le vendredi avant 10h00 pour le lundi).

Pour les familles séparées et en cas de garde alternée une semaine sur deux, chacun des parents peut créer un compte et gérer les inscriptions de ses enfants lors des temps de présence à son domicile. Il faudra en informer la mairie pour mettre en place la facturation.

Vous avez la possibilité de régler vos factures garderie et cantine par chèque à l'ordre du Trésor Public, par espèces à déposer en Mairie ou par internet, via le site [www.baudrieres.fr](http://www.baudrieres.fr).

Les procédures d'inscription au site de commande de repas « Ropach » et de paiement des factures par internet sont disponibles sur le site [www.baudrieres.fr](http://www.baudrieres.fr), rubrique « documents rentrée 2025 ».

Je tiens à vous préciser que malgré la conjoncture, l'augmentation du prix de revient des repas et du coût des diverses charges, le Conseil municipal a décidé de ne pas augmenter, cette année encore, les tarifs de garderie et de cantine.

Pour toute question complémentaire, n'hésitez pas à contacter la mairie : 03.85.42.75.60 ou [mairie@baudrieres.fr](mailto:mairie@baudrieres.fr).

Bel été à tous,

Le Maire,  
Cédric DAUGE

